

**OGDH****ORGANISATION GUINÉENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN**

\*MEMBRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME-FIDH  
\*MEMBRE DE L'UNION INTER AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME-UIDH  
\*AYANT STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES DE L'OUA – PRIX R. BALDWIN DE LA PAIX 2001  
PRIX DEMOCRACY COURAGE TRIBUTE OF THE WORLD MOVEMENT FOR DEMOCRACY - 2004

**N°/Réf: 037/CD/OGDH/2023****Conakry, le 27 février 2023**

## DECLARATION

Depuis le 05 septembre 2021, l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH) suit avec beaucoup d'intérêt la conduite de la transition politique en cours en république de Guinée.

A ce titre, elle se félicite des différentes initiatives mises en route par le Comité National de Rassemblement pour le développement (CNRD) visant à améliorer le cadre de la gouvernance dans le but de l'amélioration des conditions de vie des populations guinéennes.

Cependant, l'OGDH reste très préoccupée par rapport à l'évolution du climat socio-politique. La montée en puissance des tensions entre les différents acteurs, parties prenantes de la transition, l'absence d'un cadre de dialogue consensuel inclusif pour discuter des questions essentielles devant permettre un retour rapide à l'ordre Constitutionnel ainsi que la restriction de l'espace civique et démocratique sont autant de constats qui confortent les inquiétudes de notre organisation.

L'OGDH voudrais rappeler que les principes de liberté, d'égalité et de participation restent les fondements essentiels de la démocratie ; si la mise en oeuvre de la démocratie demeure l'objectif final de la transition, conduite par le CNRD, l'absence d'un cadre formel et inclusif de concertation est incompréhensible.

C'est pourquoi, l'OGDH appelle l'ensemble des acteurs et le CNRD en particulier à prendre toutes les dispositions pour la construction et la consolidation d'un environnement socio-politique apaisé.

A cet effet, L'OGDH recommande :

1. **Au Président de la Transition, Colonel Mamadi DOUMBOUYA** , la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif, conformément à l'esprit de l'article 77 de la Charte de la transition et de garantir la liberté de manifestation conformément aux engagements internationaux de la Guinée en matière de droits humains;

2. **Aux forces vives de la Nation** de privilégier pour toutes leurs revendications, le dialogue et la recherche du consensus ;
3. **A la CEDEAO, l'Union Africaine et aux Nations Unis** d'aider et de soutenir la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif et consensuel pour un retour rapide à un Ordre Constitutionnel afin d'éviter que la Guinée ne retombe dans une crise politique dans une sous-région ouest africaine déjà en situation d'instabilité majeure .

## **LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL**